



LISTE D'ATTENTE CENTRALISÉE FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Veuillez remplir et retourner par télécopieur ou par courrier à :
Information sur la garde des petits, 700, avenue Industrial, bureau 600
Ottawa (Ontario) K1G 0Y9
Télécopieur : (613) 736-9606
Courriel : cci@afchildcare.on.ca



On peut également obtenir ce formulaire sur le site Web suivant : www.childcareinformation.ca Le personnel de l'Information sur la garde des petits se fera un plaisir de vous aider à le remplir. Vous n'avez qu'à composer le (613) 248-3605. Veuillez aviser l'Information sur la garde des petits de tout changement de coordonnées.

RENSEIGNEMENTS SUR LE PARENT / LE TUTEUR

Parent / tuteur (coordonnées principales) Mère Père Tuteur

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ App. : _____ Ville : _____ Province : _____

Code postal : _____ Pays : _____ Téléphone (domicile) : _____

Téléphone (cellulaire) : _____ Téléphone (travail / école) : _____ Poste : _____

Téléavertisseur : _____ Télécopieur : _____ Courriel : _____

Parent / tuteur (optionnel) Mère Père Tuteur

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ App. : _____ Ville : _____ Province : _____

Code postal : _____ Pays : _____ Téléphone (domicile) : _____

Téléphone (cellulaire) : _____ Téléphone (travail / école) : _____ Poste : _____

Téléavertisseur : _____ Télécopieur : _____ Courriel : _____

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES NÉCESSAIRES AU(X) SERVICE(S) DE GARDE

En règle générale, les parents doivent assumer les frais de garde de leurs enfants. Des subventions peuvent être accordées aux familles vivant à Ottawa qui ont besoin d'une aide financière pour payer les frais de services de garde agréés. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec la Ligne des demandes de subvention au (613) 580-9696.

Veuillez préciser vos besoins : Place subventionnée Place plein tarif

Langue(s) de garde préférée(s) : Français Anglais Autre _____

L'enfant pour lequel vous faites une demande a-t-il un frère ou une sœur qui fréquente un service de garde agréé? Oui Non

Si oui, inscrivez ici le nom du service : _____

Parent / tuteur (contact principal)

Y a-t-il un service de garde d'enfants associé à votre lieu de travail ou à l'école?
Oui

Si oui, précisez le nom de l'employeur : _____

Et/ou le nom de l'école : _____

Êtes-vous un Autochtone? (déclaration volontaire) : Oui

Parent / tuteur (optionnel)

Y a-t-il un service de garde d'enfants associé à votre lieu de travail ou à l'école?
Oui

Si oui, précisez le nom de l'employeur : _____

Et/ou le nom de l'école : _____

Êtes-vous un Autochtone? (déclaration volontaire) : Oui

L'INFORMATION SUR LA GARDE DES PETITS FORMULAIRE DE CONSENTEMENT POUR FIGURER SUR LA LISTE D'ATTENTE CENTRALISÉE

L'Information sur la garde des petits, un programme des Services à l'enfance Andrew Fleck, (SEAF) a été engagé par la ville d'Ottawa pour gérer la liste d'attente centralisée. La collecte, l'utilisation et la divulgation des renseignements personnels donnés dans ce formulaire d'inscription sont régies par la politique sur la protection des renseignements personnels des SEAF. Vous pouvez lire la politique sur la protection des renseignements personnels sur le site web : www.afchildcare.on.ca/PrivacyPolicy/PrivacyPolicy.htm

En choisissant de remplir ce formulaire d'inscription, vous consentez à ce que le personnel de l'Information sur la garde des petits recueille des renseignements personnels sur vous et votre enfant. En remplissant la partie correspondante du formulaire, vous confirmez également que l'autre parent ou tuteur donne à l'Information sur la garde des petits l'autorisation de recueillir des renseignements personnels le ou la concernant.

Le personnel de l'Information sur la garde des petits se servira des renseignements personnels que vous aurez fournis pour entrer le nom de votre ou de vos enfants dans la base de données de la liste d'attente. Un commis à l'entrée des données examinera votre formulaire afin de s'assurer qu'il est bien rempli. Les parents qui ont remplis leur formulaire en ligne recevront une confirmation par courriel. Les parents qui ont envoyé leur formulaire par courrier, courriel ou télécopieur recevront une confirmation par téléphone. Une conseillère activera ensuite votre dossier et vos renseignements personnels seront ajoutés à la base de données. Avant d'activer votre dossier, il se pourrait que la conseillère vous téléphone pour éclaircir un point particulier ou examiner avec vous les centres ou les agences que vous avez choisis afin de s'assurer qu'ils répondent aux besoins de votre ou de vos enfants. En remplissant ce formulaire d'inscription, vous consentez à ce que les renseignements personnels que vous aurez fournis soient utilisés à cette fin.

Finalement, lorsque vous choisissez sur le formulaire d'inscription un ou plusieurs centres éducatifs agréés, ou une ou plusieurs agences de garde en milieu familial agréées, vous consentez à ce que les renseignements personnels que vous aurez fournis soient divulgués à ces centres ou à ces agences. Ces renseignements permettront à leurs responsables de déterminer s'ils peuvent offrir une place à votre enfant dans l'éventualité où une place se libérerait.

Veillez noter que si une de ces centres ou de ces agences vous contactait pour recueillir d'autres renseignements personnels sur vous, votre enfant ou toute autre personne, la collecte, l'utilisation et la divulgation de cette information serait régie par la politique sur la protection des renseignements personnels de ce centre ou de cette agence en particulier. L'Information sur la garde des petits n'est pas responsable des pratiques relatives aux renseignements personnels adoptées par les centres éducatifs ou les agences de garde en milieu familial agréés qui participent à la liste d'attente centralisée, et toutes les questions concernant ces pratiques doivent leur être adressées directement.

J'ACCEPTE

Vous devez cocher cette case pour que nous traitons votre demande.

Veillez noter que l'information sur les services de garde d'enfants agréés et les écoles est mise à jour chaque année. Chaque service de garde d'enfants a la responsabilité de fournir une mise à jour au service d'information sur la garde des petits. L'Information sur la garde des petits ne garantit pas la disponibilité de place(s) ou la qualité des services de garde d'enfants offerts. Il est, par conséquent, important de visiter le centre ou la maison avant d'accepter une place en service de garde agréé pour votre ou vos enfants.

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENFANT (1)
(Remplissez pour chaque enfant ayant besoin de services de garde)

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance réelle ou prévue : _____
jour/mois/année

Sexe : Masculin Féminin Inconnu

Enfant ayant des besoins spéciaux : Oui

Comme le définit la Loi sur les garderies de l'Ontario, l'enfant ayant des besoins spéciaux a un handicap physique, mental ou sur le plan du développement qui se poursuivra vraisemblablement pendant une longue période, comme en font foi les conclusions d'examen psychologiques ou médicaux.

Si votre enfant répond à un des critères énumérés ci-dessus, les Services d'intégration pour jeunes enfants peuvent vous aider. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les Services d'intégration pour jeunes enfants au (613) 736-1913 poste 233.

CHOIX DES HEURES

Service à temps plein

Pour les enfants plus jeunes, «temps plein» signifie un service de garde de cinq journées complètes par semaine. Les heures d'ouverture habituelles sont de 7 h 30 à 17 h 30 et de 7 h 00 à 18 h 00, dans les régions rurales et les banlieues. Pour les enfants d'âge scolaire, «temps plein» désigne un service de garde avant ET après les heures d'école.

Service à temps partiel Lundi matin après-midi Mardi matin après-midi Mercredi matin après-midi
Jeudi matin après-midi Vendredi matin après-midi

Pour les enfants plus jeunes, «temps partiel» signifie habituellement quelques journées complètes de garde par semaine sur une base régulière. Un nombre limité de services de garde offre quelques demi-journées par semaine sur une base régulière.

Pour les enfants d'âge scolaire, «temps partiel» peut désigner un service de garde avant et après les heures d'école QUELQUES JOURS PAR SEMAINE, ou un service avant OU après les heures d'école.

Heures irrégulières (Indiquez les heures de garde désiré chaque jour)

Lundi de _____ à _____ Mardi de _____ à _____

Mercredi de _____ à _____ Jeudi de _____ à _____

Vendredi de _____ à _____ Samedi de _____ à _____

Dimanche de _____ à _____ Horaire de travail par roulement / sur appel

«Heures irrégulières» désignent un service de garde qui s'adapte aux horaires de travail prolongés (heures de services de garde supplémentaires, en dehors des heures habituelles), aux demandes de services pour avoir un répit pendant les heures d'ouverture habituelles (de 7 h 30 à 17 h 30), aux demandes en soirée et/ou durant la fin de semaine, aux horaires par roulement, etc. Veuillez noter que les services de garde d'enfants à domicile ont généralement des horaires plus flexibles que les centres éducatifs, en fonction de la disponibilité des responsables de garde.

PARENT(S)/ TUTEUR(S) QUI DÉSIRENT UNE PLACE DANS UNE AGENCE DE GARDE D'ENFANTS À DOMICILE AGRÉÉ

(Remplissez cette section si vous envisagez cette option)

Les agences de garde d'enfants à domicile agréé offrent aux familles des ententes de garde souples et contrôlées au domicile des responsables de garde. Les agences s'assurent que toutes les responsables de garde répondent aux exigences des lois provinciales et aux règlements municipaux sur les incendies, la santé et la sécurité. Les services sont offerts aux enfants, de la naissance à 12 ans.

Date de début du service : _____ Numéro du/des quartier(s) municipal(aux) : _____
jour/mois/année (voir le document « Secteurs par quartiers municipaux »)

Les renseignements suivants aident les agences de garde d'enfants à domicile agréé à mieux aider les familles.

Moyen de transport OC Transpo Véhicule À pied Tous Autre

Domicile sans animaux domestiques préféré : Oui

INDIQUEZ LE NOM DES AGENCES DE GARDE D'ENFANTS EN MILIEU FAMILIAL (en ordre de priorité uniquement à des fins statistiques) (voir annexe A)

1. _____ 2. _____ 3. _____

4. _____ 5. _____ 6. _____

PERMISSION DE PARTAGER LES RENSEIGNEMENTS AVEC D'AUTRES AGENCES CHOISIES DANS LE(S) QUARTIER(S) : OUI

Après avoir obtenu votre accord, le service de l'Information sur la garde des petits est autorisé à partager l'information contenue dans votre dossier avec les autres agences de garde d'enfants en possession de la liste des clients (établie en fonction de la sélection par quartier municipal). On utilise les rapports sur chaque quartier municipal pour combler les places disponibles, planifier l'expansion d'un programme et aider de nouvelles agences de garde d'enfants à domicile.

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENFANT (1) (suite)

PARENT(S) / TUTEUR(S) QUI DÉSIRENT UNE PLACE DANS UN CENTRE ÉDUCATIF AGRÉÉ

(Remplissez cette section si vous envisagez cette option)

Un centre éducatif agréé est un établissement non résidentiel autorisé à servir des groupes d'enfants d'âges variables. Une loi provinciale établit les normes minimales de soins. Ce type de services de garde est offert par des organismes publics et des agences privées, à but lucratif ou non.

TYPE DE PROGRAMME EN FONCTION DE L'ÂGE DE L'ENFANT

Indiquez tous les programmes dont votre enfant aura besoin et la date de début de chacun d'entre eux.

Nourrisson (de 0 à 18 mois) <input type="checkbox"/>	Date de début : _____ jour/mois/année	Bambin (18 mois à 2,5 ans) <input type="checkbox"/>	Date de début : _____ jour/mois/année
Pré-scolaire (de 2,5 ans à 5 ans) <input type="checkbox"/>	Date de début : _____ jour/mois/année	Maternelle (4 ans) <input type="checkbox"/>	Date de début : _____ jour/mois/année
Jardin (5 ans) <input type="checkbox"/>	Date de début : _____ jour/mois/année	Âge scolaire (de 6 à 12 ans) <input type="checkbox"/>	Date de début : _____ jour/mois/année
Camp d'été (de 5 à 12 ans) <input type="checkbox"/>	Date de début : _____ jour/mois/année		

INDIQUEZ LE NOM DES CENTRES ÉDUCATIFS (en ordre de priorité uniquement à des fins statistiques) (voir annexe B)

1. _____ 2. _____ 3. _____
4. _____ 5. _____ 6. _____
7. _____ 8. _____ 9. _____

PERMISSION DE PARTAGER LES RENSEIGNEMENTS AVEC D'AUTRES CENTRES CHOISIS DANS LE(S) QUARTIER(S) : OUI

Après avoir obtenu votre accord, le service de l'Information sur la garde des petits est autorisé à partager l'information contenue dans votre dossier avec les autres centres éducatifs en possession de la liste des clients (établie en fonction de la sélection par quartier municipal). On utilise les rapports sur chaque quartier municipal pour combler les places disponibles, planifier l'expansion d'un programme et aider de nouveaux centres.

Veillez indiquer le nom de l'école choisie ou prévue pour votre enfant.

Renseignement obligatoire si les programmes maternelle, jardin ou d'âge scolaire font partie de vos choix. Veuillez noter que vos options peuvent comprendre des écoles indépendantes ou privées. Pour plus d'information sur l'éducation de votre enfant, veuillez communiquer avec les commissions scolaires ou avec le ministère de l'Éducation pour connaître les écoles indépendantes ou privées à votre disposition.

Ottawa-Carleton Catholic School Board (613) 224-2222; Ottawa-Carleton District School Board (613) 721-1820; Conseil des écoles catholiques de langue française du Centre-est (613) 744-2555; Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (613) 742-8960; ministère de l'Éducation (800) 387- 5514

École choisie : _____

École choisie : _____

Commentaires : _____

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENFANT (2)
(Remplissez pour chaque enfant ayant besoin de services de garde)

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance réelle ou prévue : _____
jour/mois/année

Sexe : Masculin Féminin Inconnu

Enfant ayant des besoins spéciaux : Oui

*Comme le définit la Loi sur les garderies de l'Ontario, l'enfant ayant des besoins spéciaux a un handicap physique, mental ou sur le plan du développement qui se poursuivra vraisemblablement pendant une longue période, comme en font foi les conclusions d'examen psychologiques ou médicaux.
Si votre enfant répond à un des critères énumérés ci-dessus, les Services d'intégration pour jeunes enfants peuvent vous aider. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les Services d'intégration pour jeunes enfants au (613) 736-1913 poste 233.*

CHOIX DES HEURES

Service à temps plein :

Pour les enfants plus jeunes, «temps plein» signifie un service de garde de cinq journées complètes par semaine. Les heures d'ouverture habituelles sont de 7 h 30 à 17 h 30 et de 7 h 00 à 18 h 00, dans les régions rurales et les banlieues. Pour les enfants d'âge scolaire, «temps plein» désigne un service de garde avant ET après les heures d'école.

Service à temps partiel Lundi matin après-midi Mardi matin après-midi Mercredi matin après-midi
Jeudi matin après-midi Vendredi matin après-midi

*Pour les enfants plus jeunes, «temps partiel» signifie habituellement quelques journées complètes de garde par semaine sur une base régulière. Un nombre limité de services de garde offre quelques demi-journées par semaine sur une base régulière.
Pour les enfants d'âge scolaire, «temps partiel» peut désigner un service de garde avant et après les heures d'école QUELQUES JOURS PAR SEMAINE, ou un service avant OU après les heures d'école.*

Heures irrégulières (Indiquez les heures de garde désiré chaque jour)

Lundi de _____ à _____ Mardi de _____ à _____
Mercredi de _____ à _____ Jeudi de _____ à _____
Vendredi de _____ à _____ Samedi de _____ à _____
Dimanche de _____ à _____ Horaire de travail par roulement / sur appel

«Heures irrégulières» désignent un service de garde qui s'adapte aux horaires de travail prolongés (heures de services de garde supplémentaires, en dehors des heures habituelles), aux demandes de services pour avoir un répit pendant les heures d'ouverture habituelles (de 7 h 30 à 17 h 30), aux demandes en soirée et/ou durant la fin de semaine, aux horaires par roulement, etc. Veuillez noter que les services de garde d'enfants à domicile ont généralement des horaires plus flexibles que les centres éducatifs, en fonction de la disponibilité des responsables de garde.

PARENT(S)/ TUTEUR(S) QUI DÉSIRENT UNE PLACE DANS UNE AGENCE DE GARDE D'ENFANTS À DOMICILE AGRÉÉ

(Remplissez cette section si vous envisagez cette option)

Les agences de garde d'enfants à domicile agréé offrent aux familles des ententes de garde souples et contrôlées au domicile des responsables de garde. Les agences s'assurent que toutes les responsables de garde répondent aux exigences des lois provinciales et aux règlements municipaux sur les incendies, la santé et la sécurité. Les services sont offerts aux enfants, de la naissance à 12 ans.

Date de début du service : _____ Numéro du/des quartier(s) municipal(aux) : _____
jour/mois/année (voir le document « Secteurs par quartiers municipaux »)

Les renseignements suivants aident les agences de garde d'enfants à domicile agréé à mieux aider les familles.

Moyen de transport OC Transpo Véhicule À pied Tous Autre

Domicile sans animaux domestiques préféré : Oui

INDIQUEZ LE NOM DES AGENCES DE GARDE D'ENFANTS EN MILIEU FAMILIAL (en ordre de priorité uniquement à des fins statistiques) (voir annexe A)

1. _____ 2. _____ 3. _____
4. _____ 5. _____ 6. _____

PERMISSION DE PARTAGER LES RENSEIGNEMENTS AVEC D'AUTRES AGENCES CHOISIES DANS LE(S) QUARTIER(S) : OUI

Après avoir obtenu votre accord, le service de l'Information sur la garde des petits est autorisé à partager l'information contenue dans votre dossier avec les autres agences de garde d'enfants en possession de la liste des clients (établie en fonction de la sélection par quartier municipal). On utilise les rapports sur chaque quartier municipal pour combler les places disponibles, planifier l'expansion d'un programme et aider de nouvelles agences de garde d'enfants à domicile.

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENFANT (3)
(Remplissez pour chaque enfant ayant besoin de services de garde)

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance réelle ou prévue : _____
jour/mois/année

Sexe : Masculin Féminin Inconnu

Enfant ayant des besoins spéciaux : Oui

*Comme le définit la Loi sur les garderies de l'Ontario, l'enfant ayant des besoins spéciaux a un handicap physique, mental ou sur le plan du développement qui se poursuivra vraisemblablement pendant une longue période, comme en font foi les conclusions d'examen psychologiques ou médicaux.
Si votre enfant répond à un des critères énumérés ci-dessus, les Services d'intégration pour jeunes enfants peuvent vous aider. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les Services d'intégration pour jeunes enfants au (613) 736-1913 poste 233.*

CHOIX DES HEURES

Service à temps plein :

Pour les enfants plus jeunes, «temps plein» signifie un service de garde de cinq journées complètes par semaine. Les heures d'ouverture habituelles sont de 7 h 30 à 17 h 30 et de 7 h 00 à 18 h 00, dans les régions rurales et les banlieues. Pour les enfants d'âge scolaire, «temps plein» désigne un service de garde avant ET après les heures d'école.

Service à temps partiel Lundi matin après-midi Mardi matin après-midi Mercredi matin après-midi
Jeudi matin après-midi Vendredi matin après-midi

*Pour les enfants plus jeunes, «temps partiel» signifie habituellement quelques journées complètes de garde par semaine sur une base régulière. Un nombre limité de services de garde offre quelques demi-journées par semaine sur une base régulière.
Pour les enfants d'âge scolaire, «temps partiel» peut désigner un service de garde avant et après les heures d'école QUELQUES JOURS PAR SEMAINE, ou un service avant OU après les heures d'école.*

Heures irrégulières (Indiquez les heures de garde désiré chaque jour)

Lundi de _____ à _____ Mardi de _____ à _____

Mercredi de _____ à _____ Jeudi de _____ à _____

Vendredi de _____ à _____ Samedi de _____ à _____

Dimanche de _____ à _____ Horaire de travail par roulement / sur appel

«Heures irrégulières» désignent un service de garde qui s'adapte aux horaires de travail prolongés (heures de services de garde supplémentaires, en dehors des heures habituelles), aux demandes de services pour avoir un répit pendant les heures d'ouverture habituelles (de 7 h 30 à 17 h 30), aux demandes en soirée et/ou durant la fin de semaine, aux horaires par roulement, etc. Veuillez noter que les services de garde d'enfants à domicile ont généralement des horaires plus flexibles que les centres éducatifs, en fonction de la disponibilité des responsables de garde.

PARENT(S)/ TUTEUR(S) QUI DÉSIRENT UNE PLACE DANS UNE AGENCE DE GARDE D'ENFANTS À DOMICILE AGRÉÉ

(Remplissez cette section si vous envisagez cette option)

Les agences de garde d'enfants à domicile agréé offrent aux familles des ententes de garde souples et contrôlées au domicile des responsables de garde. Les agences s'assurent que toutes les responsables de garde répondent aux exigences des lois provinciales et aux règlements municipaux sur les incendies, la santé et la sécurité. Les services sont offerts aux enfants, de la naissance à 12 ans.

Date de début du service : _____ Numéro du/des quartier(s) municipal(aux) : _____
jour/mois/année (voir le document « Secteurs par quartiers municipaux »)

Les renseignements suivants aident les agences de garde d'enfants à domicile agréé à mieux aider les familles.

Moyen de transport OC Transpo Véhicule À pied Tous Autre

Domicile sans animaux domestiques préféré : Oui

INDIQUEZ LE NOM DES AGENCES DE GARDE D'ENFANTS EN MILIEU FAMILIAL (en ordre de priorité uniquement à des fins statistiques) (voir annexe A)

1. _____ 2. _____ 3. _____

4. _____ 5. _____ 6. _____

PERMISSION DE PARTAGER LES RENSEIGNEMENTS AVEC D'AUTRES AGENCES CHOISIES DANS LE(S) QUARTIER(S) : OUI

Après avoir obtenu votre accord, le service de l'Information sur la garde des petits est autorisé à partager l'information contenue dans votre dossier avec les autres agences de garde d'enfants en possession de la liste des clients (établie en fonction de la sélection par quartier municipal). On utilise les rapports sur chaque quartier municipal pour combler les places disponibles, planifier l'expansion d'un programme et aider de nouvelles agences de garde d'enfants à domicile.

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENFANT (4)
(Remplissez pour chaque enfant ayant besoin de services de garde)

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance réelle ou prévue : _____
jour/mois/année

Sexe : Masculin Féminin Inconnu

Enfant ayant des besoins spéciaux : Oui

*Comme le définit la Loi sur les garderies de l'Ontario, l'enfant ayant des besoins spéciaux a un handicap physique, mental ou sur le plan du développement qui se poursuivra vraisemblablement pendant une longue période, comme en font foi les conclusions d'examen psychologiques ou médicaux.
Si votre enfant répond à un des critères énumérés ci-dessus, les Services d'intégration pour jeunes enfants peuvent vous aider. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les Services d'intégration pour jeunes enfants au (613) 736-1913 poste 233.*

CHOIX DES HEURES

Service à temps plein :

Pour les enfants plus jeunes, «temps plein» signifie un service de garde de cinq journées complètes par semaine. Les heures d'ouverture habituelles sont de 7 h 30 à 17 h 30 et de 7 h 00 à 18 h 00, dans les régions rurales et les banlieues. Pour les enfants d'âge scolaire, «temps plein» désigne un service de garde avant ET après les heures d'école.

Service à temps partiel Lundi matin après-midi Mardi matin après-midi Mercredi matin après-midi
Jeudi matin après-midi Vendredi matin après-midi

*Pour les enfants plus jeunes, «temps partiel» signifie habituellement quelques journées complètes de garde par semaine sur une base régulière. Un nombre limité de services de garde offre quelques demi-journées par semaine sur une base régulière.
Pour les enfants d'âge scolaire, «temps partiel» peut désigner un service de garde avant et après les heures d'école QUELQUES JOURS PAR SEMAINE, ou un service avant OU après les heures d'école.*

Heures irrégulières (Indiquez les heures de garde désiré chaque jour)

Lundi de _____ à _____ Mardi de _____ à _____

Mercredi de _____ à _____ Jeudi de _____ à _____

Vendredi de _____ à _____ Samedi de _____ à _____

Dimanche de _____ à _____ Horaire de travail par roulement / sur appel

«Heures irrégulières» désignent un service de garde qui s'adapte aux horaires de travail prolongés (heures de services de garde supplémentaires, en dehors des heures habituelles), aux demandes de services pour avoir un répit pendant les heures d'ouverture habituelles (de 7 h 30 à 17 h 30), aux demandes en soirée et/ou durant la fin de semaine, aux horaires par roulement, etc. Veuillez noter que les services de garde d'enfants à domicile ont généralement des horaires plus flexibles que les centres éducatifs, en fonction de la disponibilité des responsables de garde.

PARENT(S)/ TUTEUR(S) QUI DÉSIRENT UNE PLACE DANS UNE AGENCE DE GARDE D'ENFANTS À DOMICILE AGRÉÉ

(Remplissez cette section si vous envisagez cette option)

Les agences de garde d'enfants à domicile agréé offrent aux familles des ententes de garde souples et contrôlées au domicile des responsables de garde. Les agences s'assurent que toutes les responsables de garde répondent aux exigences des lois provinciales et aux règlements municipaux sur les incendies, la santé et la sécurité. Les services sont offerts aux enfants, de la naissance à 12 ans.

Date de début du service : _____ Numéro du/des quartier(s) municipal(aux) : _____
jour/mois/année (voir le document « Secteurs par quartiers municipaux »)

Les renseignements suivants aident les agences de garde d'enfants à domicile agréé à mieux aider les familles.

Moyen de transport OC Transpo Véhicule À pied Tous Autre

Domicile sans animaux domestiques préféré : Oui

INDIQUEZ LE NOM DES AGENCES DE GARDE D'ENFANTS EN MILIEU FAMILIAL (en ordre de priorité uniquement à des fins statistiques) (voir annexe A)

1. _____ 2. _____ 3. _____

4. _____ 5. _____ 6. _____

PERMISSION DE PARTAGER LES RENSEIGNEMENTS AVEC D'AUTRES AGENCES CHOISIES DANS LE(S) QUARTIER(S) : OUI

Après avoir obtenu votre accord, le service de l'Information sur la garde des petits est autorisé à partager l'information contenue dans votre dossier avec les autres agences de garde d'enfants en possession de la liste des clients (établie en fonction de la sélection par quartier municipal). On utilise les rapports sur chaque quartier municipal pour combler les places disponibles, planifier l'expansion d'un programme et aider de nouvelles agences de garde d'enfants à domicile.

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENFANT (5)
(Remplissez pour chaque enfant ayant besoin de services de garde)

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance réelle ou prévue : _____
jour/mois/année

Sexe : Masculin Féminin Inconnu

Enfant ayant des besoins spéciaux : Oui

*Comme le définit la Loi sur les garderies de l'Ontario, l'enfant ayant des besoins spéciaux a un handicap physique, mental ou sur le plan du développement qui se poursuivra vraisemblablement pendant une longue période, comme en font foi les conclusions d'examen psychologiques ou médicaux.
Si votre enfant répond à un des critères énumérés ci-dessus, les Services d'intégration pour jeunes enfants peuvent vous aider. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les Services d'intégration pour jeunes enfants au (613) 736-1913 poste 233.*

CHOIX DES HEURES

Service à temps plein :

Pour les enfants plus jeunes, «temps plein» signifie un service de garde de cinq journées complètes par semaine. Les heures d'ouverture habituelles sont de 7 h 30 à 17 h 30 et de 7 h 00 à 18 h 00, dans les régions rurales et les banlieues. Pour les enfants d'âge scolaire, «temps plein» désigne un service de garde avant ET après les heures d'école.

Service à temps partiel Lundi matin après-midi Mardi matin après-midi Mercredi matin après-midi
Jeudi matin après-midi Vendredi matin après-midi

*Pour les enfants plus jeunes, «temps partiel» signifie habituellement quelques journées complètes de garde par semaine sur une base régulière. Un nombre limité de services de garde offre quelques demi-journées par semaine sur une base régulière.
Pour les enfants d'âge scolaire, «temps partiel» peut désigner un service de garde avant et après les heures d'école QUELQUES JOURS PAR SEMAINE, ou un service avant OU après les heures d'école.*

Heures irrégulières (Indiquez les heures de garde désiré chaque jour)

Lundi de _____ à _____ Mardi de _____ à _____

Mercredi de _____ à _____ Jeudi de _____ à _____

Vendredi de _____ à _____ Samedi de _____ à _____

Dimanche de _____ à _____ Horaire de travail par roulement / sur appel

«Heures irrégulières» désignent un service de garde qui s'adapte aux horaires de travail prolongés (heures de services de garde supplémentaires, en dehors des heures habituelles), aux demandes de services pour avoir un répit pendant les heures d'ouverture habituelles (de 7 h 30 à 17 h 30), aux demandes en soirée et/ou durant la fin de semaine, aux horaires par roulement, etc. Veuillez noter que les services de garde d'enfants à domicile ont généralement des horaires plus flexibles que les centres éducatifs, en fonction de la disponibilité des responsables de garde.

PARENT(S)/ TUTEUR(S) QUI DÉSIRENT UNE PLACE DANS UNE AGENCE DE GARDE D'ENFANTS À DOMICILE AGRÉÉ

(Remplissez cette section si vous envisagez cette option)

Les agences de garde d'enfants à domicile agréé offrent aux familles des ententes de garde souples et contrôlées au domicile des responsables de garde. Les agences s'assurent que toutes les responsables de garde répondent aux exigences des lois provinciales et aux règlements municipaux sur les incendies, la santé et la sécurité. Les services sont offerts aux enfants, de la naissance à 12 ans.

Date de début du service : _____ Numéro du/des quartier(s) municipal(aux) : _____
jour/mois/année (voir le document « Secteurs par quartiers municipaux »)

Les renseignements suivants aident les agences de garde d'enfants à domicile agréé à mieux aider les familles.

Moyen de transport OC Transpo Véhicule À pied Tous Autre

Domicile sans animaux domestiques préféré : Oui

INDIQUEZ LE NOM DES AGENCES DE GARDE D'ENFANTS EN MILIEU FAMILIAL (en ordre de priorité uniquement à des fins statistiques) (voir annexe A)

1. _____ 2. _____ 3. _____

4. _____ 5. _____ 6. _____

PERMISSION DE PARTAGER LES RENSEIGNEMENTS AVEC D'AUTRES AGENCES CHOISIES DANS LE(S) QUARTIER(S) : OUI

Après avoir obtenu votre accord, le service de l'Information sur la garde des petits est autorisé à partager l'information contenue dans votre dossier avec les autres agences de garde d'enfants en possession de la liste des clients (établie en fonction de la sélection par quartier municipal). On utilise les rapports sur chaque quartier municipal pour combler les places disponibles, planifier l'expansion d'un programme et aider de nouvelles agences de garde d'enfants à domicile.

